



Admission exceptionnelle Circulaire Valls

Par **crowell28**, le **16/09/2015 à 12:16**

Bonjour à tous!Voila ma situation, entré en France sans visa en 2007, j'ai été régularisé pour raison médicale par la préfecture de Paris donc, j'ai eu une carte d'un an avec autorisation de travail, en août 2012 j'ai signé un CDI temps plein et depuis mars 2013 lors du renouvellement j'ai reçu des reprécisé jusqu'à Aout 2014 depuis j'ai essayé de changer de statuts vu qu'on m'avait accordé que 12 mois pour les soins avec autorisation de travailler. J'ai reçu en en mai2014 OQTF j'ai fais recours au tribunal administratif de Paris qui à été rejeté et de la j'ai pris connaissance de la circulaire Valls vu que j'ai 8ans de présences sur le territoire français et J'ai travaillé de Août 2012 à septembre 2014 sans interruption . Mon employeur ma licencier pour défaut de titre séjour. J'ai une de 3ans qui va à la maternelle et je vie avec sa maman depuis Janvier 2015 et nous nous sommes pacsés en mars2015, elle est situation régulière avec une carte de résidence 10ans
En aout2015 j'ai déposé une nouvelles demande de régularisation, admission exceptionnelle à la préfecture de Nanterre 7ans de présences et 27 bulletins de paies et 50euro de timbre pour dépôt de dossier.
Ma question est de savoir combien de temps met la préfecture de Nanterre met pour répondre à ce type de dossier? merci de me répondre

Par **Calou0**, le **22/09/2015 à 22:18**

Bonjour,

Les Préfectures mettent beaucoup de temps pour traiter les dossier, il faut compter environ 6 mois en moyenne, parfois un an...

Pour relancer, n'hésitez pas à leur écrire par mail ou par courrier d'avocat.

Bien cordialement,
Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour

Par **crowell28**, le **23/09/2015 à 12:02**

Bonjour Maître!
Merci de m'avoir répondu. J'ai encore une question, quels sont mes chances pour être

régulariser vu ma situation comme je les expliqué au message précédent ? Merci de me répondre